

Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Graffiti Protect

(Graffiti-Schutz) (1072__001)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteurs d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU21 - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de produits [PC]

PC 9a - Revêtements et peintures, solvants, diluants

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

decotric GmbH

Rue: Im Schedetal 1

Code postal/Lieu: 34346 Hann. Münden

Téléphone : +49 (0)5541 7003-02 **Télécopie :** +49 (0)5541 7003-50

Contact pour informations: sds@decotric.de

Homepage: www.decotric.de
1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 (0)5541 7003-41/-64

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau. (lundi-jeudi 8 - 16 h, vendredi 8 - 12.30 h).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1; H317 - Sensibilisation cutanée: Catégorie 1; Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attentior

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N° CAS: 2634-33-5 2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N° CAS: 2682-20-4

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Page: 1/9

(FR/F)



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072__001

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale de

l'élimination des déchets.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances classés comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)/vPvB (très persistante et très bioaccumulable), ni reporté dans la liste des « candidates à l'autorisation ».

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composée de: Cire, polymères, eau et additifs.

Composants dangereux

AMMONIAQUE; Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119488876-14; N°CE: 215-647-6; N°CAS: 1336-21-6

Poids: < 0,25 %

Classification 1272/2008 [CLP]: Skin Corr. 1B; H314 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400

Limites de concentrations

spécifiques: STOT SE 3 ; H335: $C \ge 5 \%$ 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-120-9; N°CAS : 2634-33-5

Poids : $\geq 0.03 - < 0.05 \%$

Classification 1272/2008 [CLP]: Eye Dam. 1; H318 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317

Aquatic Acute 1; H400

Limites de concentrations

spécifiques: Skin Sens. 1 ; H317: $C \ge 0.05 \%$ 2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE ; N°CE : 220-239-6; N°CAS : 2682-20-4

Poids : $\geq 0.0015 - < 0.025 \%$

Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 2 ; H330 Acute Tox. 3 ; H301 Acute Tox. 3 ; H311 Skin Corr. 1B ; H314

Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1;

H410 EUH071

Limites de concentrations

spécifiques: Skin Sens. 1A ; H317: $C \ge 0.0015 \% \bullet (M Chronic=1) \bullet (M Acute=10)$

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

Page: 2 / 9



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter impérativement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Aucune information disponible.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure particulière nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Ne pas laisser sécher le produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'ecart des aliments, boissons et fourrages.

Mesures de lutte contre l'incendie

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Page: 3 / 9



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Ne pas stocker en plein air. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Informationes supplémentaires voir l'étiquette. Tenir éloigné de chaleur et de la lumière solaire directe. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Ne pas stocker à des températures de moins de : Éviter le refroidissement en deçà de 0°C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée

lunettes à coques

Protection de la peau

Protection des mains

Lors de contact fréquents avec les mains : gants de caoutchouc. PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection corporelle

Porter des vêtements de protection. Enlever les vêtement souillés, imprégnés

Protection respiratoire

Appareil de protection respiratoire approprié

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Remarques générales

Les précautions usuelles concernant le maniement de produits chimiques sont à observer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir aussi rubrique 6, 12.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique : Liquide **Couleur :** faiblement jaunâtre

Odeur

caractéristique

Page: 4/9



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072__001

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation : (1013 hPa) env. 0 °C

Point d'ébullition: (1013 hPa) env. 100 °C

Point éclair : non applicable Brookfield

Température d'auto-inflammation : aucune/aucun Limite inférieure d'explosivité : non applicable non applicable Limite supérieure d'explosivité : Pression de vapeur : (20 °C) 23 hPa Densité: (20°C) env. 1,01 g/cm3 Test de séparation des solvants : (20°C) non déterminé

Solubilité dans l'eau : (20 °C) miscible **pH :** 8 - 9

Temps d'écoulement : (23 °C) non déterminé ISO gobelet 6 mm

Viscosité :(20 °C)non déterminéViscosité cinématique :(40 °C)négligeableDensité de vapeur relative :(20 °C)non déterminé

Propriétés explosives : Non explosif conforme UE A.14.

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

néant, à l'utilisation appropriée

10.6 Produits de décomposition dangereux

néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre: DL50 (AMMONIAQUE ; N°CAS : 1336-21-6)

Voie d'exposition : Par voie orale Espèce : Rat

Dose efficace: 350 mg/kg

Paramètre: ATEmix calculé (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2634-33-5)

Voie d'exposition : Par voie orale Dose efficace : 500 mg/kg

Page: 5 / 9

(FR/F)



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

Paramètre: ETA (1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2634-33-5)

Voie d'exposition : Par voie orale Dose efficace : 500 mg/kg

Paramètre: ETA (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2682-20-4)

Voie d'exposition : Par voie orale Dose efficace : 100 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre: ETA (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2682-20-4)

Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : 300 mg/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre: ETA (2-MÉTHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE; N°CAS: 2682-20-4)

Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)

Dose efficace: 0,5 mg/l

Corrosion

Aucune information disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune donnée disponible

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible.

Danger par aspiration

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Informations complémentaires

Si l'on tient compte des consignes d'hygiène du travail, aucun effet nocif n'est à craindre ce produit s'il est manipulé correctement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

Toxicité aquatique

Aucune information disponible.

Station d'épuration

Lors de l'introduction adéquate de faibles concentrations dans une station d'épuration biologique adaptée, il n'y a pas de dysfonctionnements de l'activité de dégradation des boues activées.

Page: 6 / 9



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Eliminer en observant les réglementations administratives. Ou déposer avec des ordures ménagères après durcissement. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit :

08 01 12

Désignation des déchets :

déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

Code des déchets conditionnement :

15 01 02

Désignation des déchets conditionnement :

emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

Page: 7 / 9



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Directive n° 2004/42/CE relative à la limitation des émissions de COV dues à l'utilisation de solvants organiques dans les vernis et peintures

- Valeur limite en UE pour ce produit (cat. A/a, PA): 30 g/l (2010)
- Ce produit contient au maximum 1 g/l COV

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

- ce produit est pas soumis à à règlement Détergents CE no. 648/2004.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3 Informations complémentaires

Aucune

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

Aucune

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Aucune

Page: 8 / 9



Nom commercial du produit : Graffiti Protect (Graffiti-Schutz)

 Mise à jour :
 17.02.2022
 Version :
 1.0.0

 Date d'édition :
 17.02.2022
 Numéro du produit :
 1072_001

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Page: 9/9